Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260609-2026_43-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Procurations : 3
Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 4/06/2026

SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le **neuf juin** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame TRÉGUIER Cécile donne procuration à Madame OURVOUAI Martine.
- Madame JULIEN Sandra donne procuration à Madame LE LUDUEC Dominique.
- Madame CRESCENCE Cyndia donne procuration à Madame BALDASSINI Léa.

Secrétaire de séance : LEVRIER Isabelle.

2026-43-VOIRIE 2026 – POINT À TEMPS AUTOMATIQUE

Monsieur Jean-Noël JULIEN, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les devis issus de la consultation menée afin de réaliser une campagne de Point à Temps Automatique (P.A.T.A.) sur la voirie commune.

Quatre entreprises ont répondu :

ENTREPRISES	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
COLAS	7 Tonnes	855,00 €	5985,00 €	7182,00 €
EUROVIA	7 Tonnes	950,00 €	6650,00 €	7980,00 €
SPTP	7 Tonnes	930,00 €	6510,00 €	7812,00 €
EIFFAGE	7 Tonnes	1300,00 €	9100,00 €	10920,00 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260609-2026_43-DE

Il indique que l'offre la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise COLAS pour un montant de 5 985 € HT et propose de la retenir.
Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 5 985,00 € HT pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie 2026 en Point À Temps Automatique.
- **DONNE** à Madame la Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)